

Procès-verbal de la Séance du Conseil Municipal Du 13 Mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre, et le treize mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René UGO, Maire.

Présents M : René UGO, Maire

MM : Serge LEIBOVITZ, Francette ANDRIEU, Jean Jacques FORNIGLIA, Martine AUDIBERT, Marc VASCHETTI, Denise ALEXANDRE, Adjoint

MM : Martine AUTRAN, Colette BIASINI MAILLARD, Maryvonne BLANC, Jean FLORIMOND, Noëlle FUENTES, Grégory GONZALEZ, Jacques LEFORESTIER, Brigitte RICOU, Sylvie TRISTAN TERRIER,

Absents MM :

Jean Joël ARTAUD ayant donné procuration à Noëlle FUENTES

Emmanuelle CETRE ayant donné procuration à Brigitte RICOU

Elisabeth DUCHARLET ayant donné procuration à Serge LEIBOVITZ

André MAITREJEAN ayant donné procuration à Denise ALEXANDRE

Fanny FAUR ayant donné procuration à Sylvie TRISTAN TERRIER

Lois FAUR ayant donné procuration à Grégory GONZALEZ

Absent excusé : Maurin TREMOLANI

Après l'appel du Maire, il est constaté que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Sylvie TRISTAN TERRIER est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

- *Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 février 2024 : à l'unanimité*

ORDRE DU JOUR

1. Demande de subvention FONDS VERT
2. Divers

1- Demande de subvention FONDS VERT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 08 décembre 2023, une demande de subvention avait été établie pour bénéficier d'une aide financière de l'Etat en vue de procéder à la rénovation thermique de l'immeuble GAL « 6 Placette de la Route » cadastré Section V n° 410. Cette délibération comporte un plan de financement susceptible d'être modifié au regard des crédits existants au titre du fonds vert pouvant aller à hauteur de 80% du projet.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de réaliser cette opération avec le concours financier unique du FONDS VERT 2024 Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Le coût total du projet étant estimé à 210 955.50 euros HT,

Le nouveau plan de financement prévisionnel des travaux pourrait s'établir comme suit :

FONDS VERT (80 %)	168 764.40 €
Autofinancement communal (20%)	42 191.10 €
TOTAL HT	210 955.50 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ ADOPTE l'opération de « Rénovation thermique globale par l'intérieur de l'appartement GAL cadastré Section V n°410, selon exigences règlementaires » pour un montant de 210 955.50 euros HT.
 - ✚ APPROUVE le plan de financement prévisionnel.
 - ✚ **SOLLICITE de l'Etat une subvention la plus large possible pouvant s'élever à 168 764.40 euros au titre du FONDS VERT 2024**
 - ✚ S'ENGAGE à prendre en autofinancement, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du FONDS VERT 2024 et le taux réellement attribué.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet

DIVERS

- Le Parking « FONT D'AMONT »

Monsieur le Maire :

Nous essayons de rester dans l'enveloppe malgré les différentes hausses.

Nous rencontrons un problème avec le risque d'effondrement de la route de la parfumerie et du lavoir, nous nous sommes rendu compte que les pentes sont très sérieuses, c'est très endommagé, l'entreprise TAXIL ainsi que l'architecte qui suit le projet, nous ont orienté vers un autre choix.

Au départ nous devions démonter ces murs pour en rebâtir de nouveaux, mais il en ressort que nous ne devons pas prendre ce risque, il a donc été proposé de faire exactement de la même façon que pour le mur montant au château, c'est-à-dire avec des croix de Saint André dans tout le mur, horizontalement et verticalement, pareil au niveau du lavoir, tout en restant dans la même enveloppe.

Le lavoir sera refait à l'identique, l'accès à la route de la parfumerie se fera toujours avec un escalier dans l'esprit actuel.

Les lampadaires ne seront pas ceux proposés dans le projet afin de rester dans l'esprit du village.

Le chantier sera interrompu cet été avec l'aménagement d'une plateforme accessible pour le stationnement.

- PARC REGIONAL DE L'ESTEREL

Monsieur le Maire :

La région s'intéresse aux 2 parcs, l'Estérel et les Maures pour faire un seul et même parc avec l'intégration de nos villages, comme dans le Lubéron.

Sylvie TRISTAN TERRIER : Concernant le parc du Lubéron, c'est un enfer en matière d'urbanisme, il faut tout le temps demander au parc les autorisations.

Marc VASCHETTI : Nos taillades sont classées Natura 2000 depuis quelques années, être propriétaire d'un terrain dans cette zone fait que nous n'avons plus accès à nos terrains.

Natura 2000 a laissé des bucherons s'occuper des coupes de bois, ils ont laissé l'endroit minable, au Malay idem, encore mieux au Malay il n'y a plus rien.

Vous savez que l'ONF n'a plus de fond, ils font des coupes de bois, mais allez-y, allez voir, ils ont tout pelé !

Jean Jacques FORNIGLIA : si c'est comme cela, c'est qu'il y a des accords, nous Seillans nous refusons les coupes rases et nous subissons le plan de gestion pour 25 ans.

Marc VASCHETTI : l'ONF, Ils font des coupes à blanc, et ensuite ils plantent.

Ils plantent 1000 arbres par an, seulement 100 prennent.

Monsieur le Maire : pour revenir au parc, il n'y aura pas toutes ces contraintes.

C'est un projet, il y aura une charte.

Le Département a commencé un projet de GEOPARC en 2014, et maintenant ce projet de parc régional et départemental, touristiquement c'est un plus.

- Travaux sur parcelle V599

Serge LEBOVITZ :

Au moment de la démolition, il y a eu des problèmes de consolidation, la maison d'à côté est un peu de travers, il a fallu faire de gros travaux, avec la mise en place d'IPN.

Il avait été évoqué de les garder mais ce n'est pas possible.

Les Bâtiments de France ne sont pas d'accords et nous, non plus.

Nous devons garder la placette au niveau actuel avec une surélévation, mais dans un dernier rapport d'expertise, la solution envisagée est de refaire intégralement la placette, la démolir complètement pour un niveau plus bas.

Nous travaillons actuellement sur les devis et les travaux, nous espérons reprendront rapidement.

- Divers travaux

Marc VASCHETTI :

Je tenais à vous informer que suite aux intempéries, il y a eu beaucoup de travaux, nous avons les remerciements de plusieurs administrés suite à notre réactivité.

- Four à pain
-

Marc VASCHETTI : Le four traverse de 4 mètres chez la voisine, au-dessus du four, c'est une pièce avec du parquet. Il est donc impossible de le remettre en fonction.
Nous allons le restaurer mais pas de remise en route.

- L'eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Forage de Sainte Brigitte est saturé, c'est une très bonne nouvelle. Concernant le programme d'investissements très important de plus de 40 millions d'euros sur 4 années, environ 10 millions par ans, il est prévu cette année pour Seillans, la mise en sécurité des réseaux, l'appel d'offres est en cours, à partir de là nous aurons approximativement le montant de l'enveloppe d'investissement et par la suite le montant de la contribution de la commune.

Concernant les projets de reconstitution des ressources en eau, le forage de Tassy est bien remonté, reforé avec la participation du SMIAGE, nous espérons qu'il continuera à assurer le sud de Fayence, Saint Paul en Forêt et Bagnols en Forêt.

Il faudrait également réactiver le forage de la Barrière, c'est un grand manque.

Nous travaillons sur la construction d'un grand réservoir au-dessus de Callian et Montauroux afin de régler les problèmes de turbidités.

Autre projet, le raccordement au Lac à côté du branchement du golf, rejoindre le forage de Barrière avec des réseaux d'irrigation pour les agriculteurs prévus dans les 4 prochaines années.

Sylvie TRISTAN TERRIER : Concernant la redevance incitative, où trouver une poubelle ? Depuis chez nous, plus de poubelle, je dois me déplacer jusqu'à Bargemon !

Marc VASCHETTI : toute la population est mécontente !

Monsieur le Maire : nous sommes dans une phase d'expérimentation.

Sylvie TRISTAN TERRIER : La station d'épuration Jas des Maures, déborde dans l'Endre depuis plus de 3 ans ! Que comptez-vous faire ? C'est un scandale, personne ne bouge.

Monsieur le Maire, nous attendons le retour de la DREAL.

► *Monsieur le Maire informe qu'il n'a plus de questions diverses à évoquer.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h14

